

## **Règlement intérieur CSO Millau saison 2023/24**

### **Rôle du Conseil d'Administration :**

Le Conseil d'Administration est l'organe directeur et décisionnaire de l'association.

### **Rôle des membres du bureau :**

Le Président est mandaté pour représenter l'association. Par sa signature il engage l'association auprès des tiers.

Le Trésorier est mandaté pour gérer les comptes de l'association. Par sa signature il valide les comptes de l'association et il dispose des moyens de paiement de celle-ci.

Le Secrétaire est mandaté pour gérer le volet réglementaire de l'association. Par sa signature il valide les différents Procès Verbaux (Assemblée Générale, Conseil d'Administration ...)

### **Autorisation parentale pour les mineurs :**

Les parents autorisent leurs enfants adhérents à participer aux activités proposées par le club et autorisent le moniteur à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

### **Transport vélo :**

Aucune assurance n'a été souscrite par le club pour les dommages causés au matériel transporté. Il est donc de la responsabilité de chacun de prendre une assurance complémentaire pour assurer son vélo.

### **Droit à l'image :**

Tout adhérent (ainsi que les parents pour les mineurs) autorise(nt) la diffusion de son image (ou celle de ses enfants) sur le site internet et réseaux sociaux du club ainsi que sur les articles de presse.

En cas de refus d'accorder ce droit à l'image, le signaler expressément au club par écrit.

### **Absence :**

Le club décline toute responsabilité si votre enfant est absent en début de séance.

### **Maillot du club :**

Le maillot sera offert à tous les licenciés du club inscrits à l'école de vélo, ainsi qu'aux moniteurs (bénévoles, salariés, indépendants).

### **Étudiant :**

Pour les majeurs, le statut d'étudiant (jusqu'à l'année de ses 22 ans) permet de prétendre aux remboursements des frais d'engagements des compétitions ainsi que d'un tarif préférentiel pour les cours adultes.

Il sera demandé un certificat de scolarité.

### **Fourgons, remorques :**

Les fourgons et remorques ne sont accessibles qu'aux adhérents inscrits à l'école de vélo, dès lors qu'ils sont au minimum 5 personnes à participer au déplacement.

Un forfait de 20 € / trajet est appliqué pour toute personne transportée non inscrite à l'école de vélo.

Le carburant reste à la charge des utilisateurs.

Toute détérioration sera prise en charge par les utilisateurs.

Le Conseil d'Administration décide en début de saison des déplacements éligibles à l'utilisation des fourgons et remorques.

### **Déplacements club :**

Pour les déplacements organisés par le club, les bénévoles utilisant leur véhicule pour déplacer des coureurs en covoiturage, ont la possibilité de demander une aide sous forme de réduction d'impôts.

### **Licence :**

Le club prend en charge la licence des féminines (le club souhaite favoriser la pratique du cyclisme au féminin), des sportifs de haut niveau, des membres de Teams de marque affiliées FFC ou UCI, des moniteurs (bénévoles, salariés, indépendants) ainsi que des arbitres et des membres du bureau non pratiquant.

### **Aides aux compétiteurs :**

Le club souhaite encourager la pratique de la compétition, l'assiduité sur une saison complète et les résultats obtenus.

La volonté du club est d'être classé au niveau national en participant au trophée des Teams.

Une Team club est créée en début de saison.

Les coureurs doivent courir sous le nom du club et porter le maillot du club lors des compétitions.

Les coureurs font l'avance des frais, les aides et remboursements seront apportées en fin de saison sportive sur justificatifs **dans la mesure des finances du club.**

Les coureurs font le choix d'une discipline (Enduro, DH, Maxiavalanche ... ) et d'un niveau de compétition (Régional ou France)

### **- Coupe de France et Championnat de France**

Les coureurs doivent être inscrits sur la liste de la Team du club.

Les jeunes concernés sont âgés de 15 ans (U17) à 22 ans (sous statut étudiant pour les majeurs).

Le club remboursera les engagements de l'intégralité des compétitions du circuit Coupe et Championnat de France.

### **- Coupe Occitanie et Championnat Occitanie**

Les jeunes concernés sont âgés de 13 ans (U15) à 18 ans (U19)

Le club remboursera les engagements de l'intégralité des compétitions du circuit Coupe et Championnat Occitanie.

### **Lots :**

Pour récompenser nos compétiteurs, lors de l'Assemblée Générale, un cadeau sera remis à chacun. La valeur de ce lot sera en fonction des résultats et de l'assiduité pendant la saison sportive.

Pour les compétitions nationale qui comptent au classement du club en Division Nationale, la valeur du lot sera :

- 200 € pour un top 30 au classement général scratch ou podium au classement général dans sa catégorie
- 100 € pour un top 60 au classement général scratch.

Ces lots seront attribués **dans la mesure des finances du club.**

### **RJV (Rencontre Jeunes Vététistes) ou compétitions Kids**

Pour encourager les plus jeunes à faire un pas vers la compétition, le club sélectionnera les compétitions les plus cohérentes et organisera un déplacement avec le moniteur.

Les jeunes concernés sont âgés de 7 ans (U9) à 14 ans (U15).

Les engagements seront pris en charge par le club.

Les frais de carburant seront pris en charge par le club pour les fourgons ainsi que pour les véhicules des parents bénévoles amenant les coureurs en covoiturage.

**Réduction :**

-10% sur les écoles de vélo à partir du 2° membre du même foyer

**ANCV :**

Le club peut recevoir les coupons sports ANCV

**Stages week-end adultes :**

Le prix du stage est majoré de 120 € pour les non adhérents à l'école de vélo.